



Association sportive exclusion d'un adhérent

Par **bussonnais**, le **09/01/2018** à **12:59**

Bonjour

Je suis salariée dans une association je donne des cours de fitness et un adhérent est vraiment insultant sur mon travail et perturbe le cours. Ma question est j'aimerais qu'il ne viennent plus mais la présidente de mon association croit que l'on peut pas exclure une personne d'une association. J'aimerais que vous me disiez si oui ou non on peut l'exclure ? et comment ça se passe ?

Merci d'avance

Par **davidoche**, le **09/01/2018** à **13:15**

Bonjour

regardez dans les statuts de votre association vous devriez avoir la réponse.
Il est presque toujours prévu l'exclusion d'une personne ,soit à cause d'un mauvais comportement ou pour non règlement de sa cotisation .
bonne journée

Par **morobar**, le **09/01/2018** à **17:07**

Bjr,

En confirmation des propos précédents, il faut aussi organiser conformément aux statuts, le procédure surtout sans oublier les droits de la défense.

Par **davidoche**, le **09/01/2018** à **17:27**

Re bonjour je suis entièrement en accord avec morobar . la personne doit être convoquée par lettre recommandée par les membres du bureau et entendue sur se qui lui est reproché.
Bonne soirée